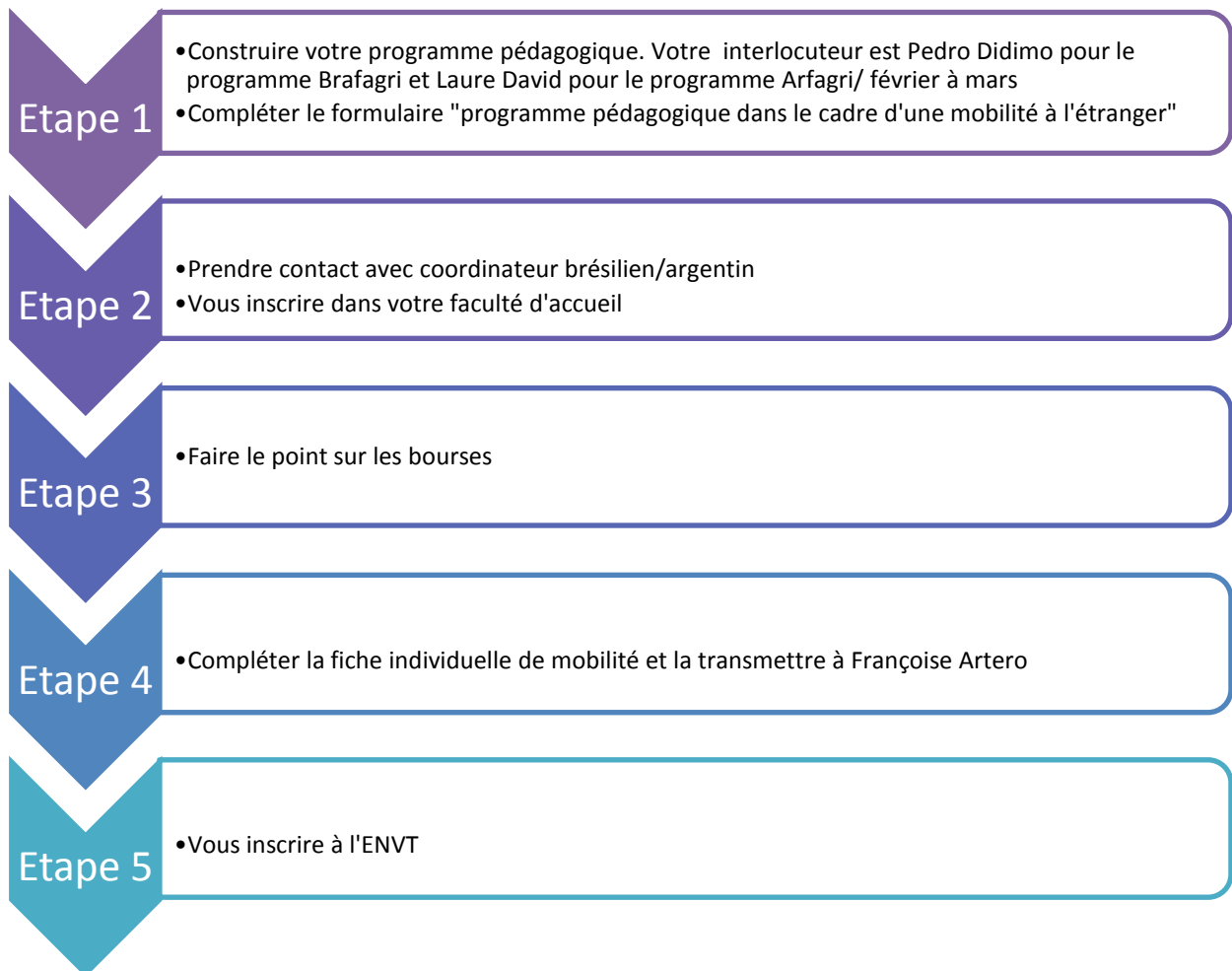


ARFAGRI/BRAFAGRI

Kit mobilité

ETAPE 1

Démarches avant le départ



Documents utiles

- Fiche « programme pédagogique dans le cadre d'une mobilité à l'étranger », (page 2 du kit)
- Les fiches pédagogiques des modules de l'ENVT disponibles sur le site internet de l'école, rubrique [FORMATION → FORMATION INITIALE → PROGRAMMES PEDAGOGIQUES](#)
- Fiche individuelle de mobilité, en annexe

ETAPE 2

PROGRAMME PEDAGOGIQUE DANS LE CADRE D'UNE MOBILITE A L'ETRANGER

NOM : Prénom : Promotion actuelle:

Nom du programme d'échange : Enseignant référent :

UNIVERSITE D'ACCUEIL

Pays Ville

Nom de l'université

Votre contact dans l'université d'accueil :

Mail :

Quelles sont vos dates de séjour ? (réponse obligatoire, dates prévues si dates exactes encore incertaines)

Départ : Retour :

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Merci de compléter le tableau ci-dessous en indiquant les modules prévus à l'ENVT et ceux qui correspondraient dans l'université d'accueil. Il est nécessaire qu'au moins l'équivalent de 75% du programme de l'ENVT soit réalisé dans l'université d'accueil.

	Modules prévus au cursus de l'ENVT	Crédits ECTS	Modules « équivalents » de l'université d'accueil	Crédits ECTS
1 ^{er} semestre				
		Total	30	Total
2 nd semestre				
		Total	30	Total

Aménagements particuliers à prévoir durant l'année scolaire (ex : modules non réalisables dans l'établissement d'accueil)

AVIS DU DEVE :

Formulaire à retourner à la DEVE

ETAPE 3

Pendant votre mobilité

Dès votre arrivée, envoyer par mail l'attestation d'arrivée et de séjour à f. artero@envt.fr (fournie par la faculté d'accueil).

Pour tout problème pendant votre mobilité vous contacterez : votre coordinateur brésilien/argentin, Gilles Meyer et Françoise Artero.

ETAPE 4

Valider votre mobilité

Votre interlocuteur pour cette étape est la DEVE.

A l'issue de votre période de formation à l'étranger, vous devez transmettre à la DEVE le bulletin de note que vous délivrera votre université.

La DEVE vous délivrera le bulletin de note relatif à l'année/semestre d'étude suivi(e).

ETAPE 5

Point sur les bourses

La bourse Arfagri/Brafagri :

- le montant est de 1200 €
- la DGER octroie les bourses au mois de mars/avril de l'année n
- le nombre de bourses octroyées n'est pas connu

La bourse sur critères sociaux du conseil régional (pour les boursiers de l'état)

- le montant est 75 € par semaine

La subvention du conseil régional

- être non boursier de l'état
- Justifier d'un foyer fiscal dont le Quotient Familial est inférieur à 25000 €

Prix association et amicale des anciens élèves

- Appel à candidature par mail